PRÉCIS HISTORIQUE

DE LA RÉVOLUTION

DU 13 VENDÉMIAIRE

ET DE CELLES QUI L'ONT CAUSÉE.

Cmt
FRC
6994

A PARIS,
Chez tous les Marchands de nouveautés.

1796.

M2 W. 14241

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

AVANT-PROPOS.

Ce petit écrit servoit d'avant-propos à un ouvrage plus considérable intitulé : *Considérations sur les mœurs et le gouvernement des Français.* Il est fait sur des notes très-intéressantes qui ont été communiquées à l'auteur par des personnes initiées dans les affaires les plus secrettes. Plusieurs conversations avec les hommes en place ont fourni les traits de physionomie qui le caractérisent : elles ont aussi servi à éclairer la profonde nuit d'un mystère de crimes, dont l'enchaînement doit faire frémir, la réussite surprendre, et la découverte instruire.

C'est dans le moment où les tribunaux proclament avec solemnité qu'il n'y a pas eu de conspiration en Vendémiaire, qu'on doit mettre au jour la conduite de ceux qui ont ordonné la mort d'un millier de citoyens qui ne conspiroient pas (1).

(1) Il n'est pas surprenant que tous les *exclusifs* fassent encore retentir la tribune de vociférations con-

C'est dans le moment où les victimes de Vendémiaire assiégent en foule les portes du temple des loix, pour se soumettre à leur juste sévérité, qu'il est nécessaire de lever le voile qui a couvert si long-tems la plus étonnante entreprise qu'ait tenté un gouvernement, si le piége grossier où sont tombés les gouvernés n'excitoit pas une plus grande surprise.

C'est dans un écrit impartial et véridique, que les uns trouveront la punition anticipée d'un excès qu'aucune circonstance n'a pu légitimer; et que les autres se consoleront en voyant, dans le récit des faits, un témoignage que leurs cœurs leur ont déjà rendu, mais qu'une partie de la France leur a refusé jusqu'à présent.

tre les prétendus conspirateurs de Vendémiaire. Leur destin, comme on le verra dans la suite de cet écrit, dépend de l'opinion qu'on aura de cette journée. Il reste à savoir si le témoignage unanime des jurés impartiaux, pourra être étouffé par les déclamations intéressées de ceux que l'opinion a déjà traduits à son redoutable tribunal.

PRÉCIS HISTORIQUE

DE LA RÉVOLUTION

DU 13 VENDÉMIAIRE

ET DE CELLES QUI L'ONT CAUSÉE.

Je passerai sous silence l'état convulsif où s'est trouvé la France depuis le 9 thermidor jusqu'à la première insurrection qui s'est manifestée le 12 Germinal. On a pu remarquer dans cet interrègne anarchique les menées intestines des différentes factions, tendantes à profiter de l'évènement qui avoit délivré le monde de l'infâme Robespierre. Un (1) nouveau tribunal révolutionnaire institué pour pallier les crimes des terroristes; tous les pouvoirs confondus sous un gouvernement provisoire agissant sans règle ni méthode ; les

(1) Le chef de ce tribunal étoit Dobsent, ancien membre du tribunal de Fouquier-Tainville, et qui n'a point démenti ses principes en se ralliant aux Jacobins en Prairial et en Vendémiaire. Il a acquitté les assassins de Nantes et plusieurs autres scélérats.

opérations meurtrières de l'agiotage, favorisées par ce même gouvernement ; enfin, les préparatifs de tous les partis qui, après un tel orage, s'observoient et méditoient réciproquement leur ruine : tels étoient les élémens qui devoient produire les maux qui depuis ont pesé sur la France.

Dans l'espace de six mois dont je vais tracer le tableau, on verra trois insurrections contradictoires, excitées et dirigées par les mêmes hommes, et les horreurs de la famine jointes à tant de maux.

Pour bien faire comprendre au lecteur les motifs secrets de ces insurrections, il est nécessaire de lui rappeller que, depuis la révolution, la politique des dominateurs a toujours consisté à armer les partis les uns contre les autres, et à les asservir en les tenant dans une lutte continuelle. Quel fut l'inventeur de ces abominables principes ? C'est un homme qui a figuré successivement et dans l'assemblée constituante et dans la Convention ; un homme d'une ambition demesurée et d'autant plus dangereuse qu'il fait plus d'efforts pour la dissimuler ; haineux par caractère, hypocrite par état, sanguinaire par besoin, étouffant la raison et l'honneur sous un amas de vains

sophismes, se croyant à l'abri de tout reproche à l'aide d'un jargon métaphysique qu'il a toujours soin d'employer, afin de mieux voiler la perfidie de ses desseins ; voulant paroître profond, tandis qu'il n'est que sec et obscur ; son front livide et plombé annonce la noirceur de son ame ; il a peut-être fait autant de mal à la France que les monstres qui l'ont couverte de sang et de ruines ; il a tout dirigé en se tenant derrière le rideau, et même pendant sa mission en Hollande, son fatal génie dominoit à Paris et conduisoit les opérations des comités de salut public et de sûreté générale.

Collot, Billaud, Barrère, etc. étoient accusés par leurs complices ; la France entière demandoit leur punition ; la Convention qui avoit légalisé leurs crimes se trouvoit dans un très-grand embarras. Si on prononçoit leur mort, on devoit nécessairement se reconnoître coupable ; et le même échaffaud attendoit les juges et les accusés.

Dans cette perplexité, la Convention temporisoit ; on gagnoit du tems ; le procès traînoit en longueur ; les députés cherchoient par divers moyens à atténuer peu à peu l'horreur

qu'inspiroient leurs collègues. Mais ils ne pouvoient réussir. Les papiers publics retentissoient des crimes des accusés, et l'indignation atteignoit déjà ceux qui, par leur conduite incertaine et trompeuse, s'accusoient publiquement d'avoir participé aux assassinats, et avoir recueilli les fruits.

Cependant les cris de la vengeance se faisoient entendre de toutes parts; il n'étoit plus possible de reculer le terme de cette grande affaire ; et la Convention sentit que le seul moyen de sortir d'un pas si difficile, étoit de plonger l'état dans un désordre, dont le résultat, quel qu'il fût, ne pouvoit être plus funeste pour elle, que le jugement des accusés. Elle résolut en même tems de sacrifier aux mânes des victimes de l'ancien gouvernement quelques scélérats subalternes, dont la mort pourroit appaiser leurs parens qui demandoient vengeance. C'est ce qui fut exécuté les mois suivans.

On travailla donc le peuple dans tous les sens ; Gonchon, l'ancien orateur du faubourg St.-Antoine, fut employé par le comité de sûreté générale dans cette mission délicate. On répandit l'argent à pleines mains ; et ce

fut dans les cabarets que se trama l'insurrection qui devoit sauver de l'échaffaud Collot, Billaud et Barère.

Tout réussit à souhait : le 12 Germinal les habitans des faubourgs se portèrent *en masse* à la Convention ; on ne fit, comme on le pense, aucune résistance ; on ne prit aucune mesure répressive ; et les *sans-culottes* siégèrent et délibérèrent pendant une journée avec les législateurs des Français. Par cet événement, la Convention trouva le moyen de se justifier du salut des accusés : elle se fit arracher le décret qui les condamnoit seulement à la déportation, sans examen de pièces, sans audition de témoins ; la procédure fut anéantie, et les députés qui devoient se trouver étrangement compromis dans cette affaire, recouvrèrent leur tranquillité.

Ce péril passé, un autre objet au moins aussi important occupa les ambitieux. Il falloit conserver son pouvoir ; il falloit se soustraire à l'indignation des opprimés. Le danger étoit pressant, l'espérance énivrante, le succès incertain. Dans ce moment décisif, tous les moyens parurent bons pour parvenir au but. Il ne falloit qu'avoir du bon sens pour voir que

cet amas informe de principes faux ne pouvoit, pendant un mois seulement, devenir le code constitutionnel d'un empire. D'ailleurs, on savoit bien que cette constitution n'avoit été faite, dans le court espace d'une semaine, que pour détruire le parti de la Gironde ; et que ceux-mêmes qui l'avoient conçue n'avoient jamais eu la folle idée de la faire exécuter. D'autres raisons encore détournoient les ambitieux de la mettre en activité. Ces loix, toutes jacobites, n'admettoient qu'une égalité chimérique. On n'entrevoyoit ni l'espoir d'acquérir et de conserver des richesses, ni celui d'habiter des palais et de s'approprier les plus beaux domaines de la France ; enfin ces hommes, si éclairés sur leurs propres intérêts, jugeoient comme l'Europe que cette constitution, qu'ils avoient tant préconisée trois mois auparavant, ne pouvoit que leur faciliter la pratique des crimes, sans leur donner les moyens d'en recueillir les fruits.

Il falloit donc préparer sa chûte, pour en établir une plus favorable aux gouvernans.

Les *braves* du 10 Août et de Septembre s'y opposoient : on ne pouvoit les réduire qu'en leur tendant un piège, et c'est

à quoi on s'arrêta. L'événement prouva combien cet artifice étoit dangereux pour ceux qui l'employoient. Néanmoins, comme il étoit le seul praticable, on se reposa sur l'ineptie aussi scélérate qu'aveugle des agens révolutionaires qui, depuis 1789, a si bien servi les projets des ambitieux. Ce fut alors que l'on vit la Convention et les *patriotes* divisés : intrigans contre intrigans, factieux contre factieux ; mais suivons le cours des événemens, et après avoir mis le lecteur à portée d'en juger les secrets motifs, laissons le champ libre à ses réflexions.

Immédiatement après le 12 Germinal, la famine se fit sentir à Paris. Le gouvernement réduisit d'abord les habitans de la capitale à un quarteron de pain; bientôt ils n'en reçurent qu'une demi-once, encore ce pain n'étoit-il composé que de matières funestes à la santé, telles que du *gluau* et différentes graines que l'on ne donne qu'aux animaux. Plusieurs indigens moururent de faim ; d'autres furent attaqués de maladies mortelles ; mais ces désastres privés n'arrêtoient point, dans sa marche, un gouvernement trompeur et insensible.

Cependant, tandis que les honnêtes gens attendoient, dans le calme et le silence, le dénouement qui se préparoit, les Jacobins, ainsi que l'avoit prévu le gouvernement, s'agitoient dans les faubourgs, murmuroient de la famine, et se disposoient à aller demander à la Convention *du pain et la constitution de* 1793. Pendant le mois de Floréal, tous les *décadis*, jours des assemblées populaires, étoient signalés par des actes de révolte. Gonchon, envoyé dans les faubourgs pour *modérer et régulariser* cette effervescence qui commençoit à effrayer les comités, ne réussissoit pas, malgré l'argent qu'il répandoit; et le gouvernement se repentoit peut-être d'avoir poussé les choses si loin: mais l'impulsion étoit donnée, il n'y avoit plus moyen de l'arrêter: on persista donc dans le premier projet, et l'on ne songea plus qu'à en tirer tout le parti possible.

Le 20 Floréal, quelques sections des faubourgs, telles que celles de Montreuil, des Quinze-vingts et de Popincourt, prirent des arrêtés qui intimidèrent le gouvernement. Ses émissaires voulurent en vain s'emparer de la tribune, ceux des Jacobins furent les plus

forts. Toute la décade se passa dans des mesures insuffisantes d'un côté, et dans des entreprises audacieuses de l'autre. Les Jacobins gagnoient du terrein, le gouvernement en perdoit. Il y eut de part et d'autre des allées et des venues, sans qu'il en résultât aucun accommodement. Enfin la crise se préparoit, et tout moyen de conciliation étoit neûtralisé. Le 30, la fermentation augmenta ; les Jacobins passèrent cette journée à disposer l'événement qui devoit avoir lieu le lendemain. Les comités, frémissant de leur ouvrage, s'entouroient d'officiers-généraux, et donnoient des ordres pour faire marcher des troupes sur Paris. La journée s'écoula sans aucune entreprise publique des deux partis. Les comités passèrent la nuit dans des terreurs, que l'approche du jour rendoit plus cruelles.

Dès le matin, le tocsin sonna dans le faubourg Saint-Antoine et Saint-Marceau. Les Jacobins s'assemblèrent sur la place de la Bastille; le comité d'insurrection fut formé. Il rédigea cette proclamation que son étendue ne me permet pas d'insérer dans cet écrit. Elle portoit en substance « que tous les » pouvoirs étoient suspendus ; que le peuple

« reprenoit sa souveraineté ; que les barrières » seroient fermées ; qu'il seroit fait des visites » domiciliaires ; que les gens suspects seroient » arrêtés ; qu'avant l'organisation de la cons- » titution de 1793, un comité prendroit les » rênes du gouvernement ; qu'enfin tout fonc- » tionnaire public ou tout citoyen qui s'oppo- » seroit à ces mesures seroit mis à mort sur- » le - champ. » Cette abominable proclamation fut tirée à plusieurs milliers d'exemplaires et distribuée à la populace. Enfin, le comité d'insurrection donna ses ordres, et la révolte commença.

Les faubourgs Saint - Marceau et Saint-Antoine réunis, s'avancèrent en deux colonnes, l'une le long des quais, l'autre par la rue Saint - Honoré ; ils forcèrent à marcher avec eux toutes les personnes qu'ils trouvèrent sur leur passage. Presque tous les scélérats des autres sections s'étant rassemblés, vinrent avec leurs drapeaux renforcer les troupes jacobites. Les révoltés portoient sur leurs chapeaux ces mots écrits : *du pain et la constitution de 1793*. C'étoit le signe de ralliement.

A deux heures, ils forcèrent les portes de Convention, et quelques minutes après, on

vit la tête d'un député au bout d'une pique. Les députés s'enfuirent; les brigands siégèrent dans la salle; les comités, renfermés dans le lieu de leurs séances, étoient incapables de prendre aucunes mesures; les secours n'arrivoient pas, et le gouvernement s'estimoit perdu. Enfin, depuis deux heures après midi jusqu'à trois heures du matin, Paris se trouva sans autorités constituées, et la France sans gouvernement. A dix heures du soir, les députés partisans des Jacobins se réunirent dans un coin de la salle, et convertirent en décret la proclamation du comité d'insurrection. A trois heures, Raffet, commandant les sections Lepelletier et la Butte des Moulins, réunit quelques honnêtes gens qui, sans aimer le gouvernement, vouloient prévenir le pillage; il força les Jacobins dans leur retraite, et rétablit la Convention dans le lieu de ses séances. Aussitôt elle lança des décrets d'arrestation contre les députés jacobins.

Le lendemain, la fermentation n'étoit pas calmée; le parti révolté n'étoit pas vaincu. Les factieux revinrent en foule comme la veille; mais ils ne purent pénétrer dans la Convention gardée par les deux sections dont je viens de parler. La journée se passa sans coups férir;

le soir, la Convention, par l'organe de *Charles Lacroix* et de *Maure*, transigea lâchement avec les brigands ; elle leur promit *du pain et la constitution de 1793*. Tous les prisonniers faits par le comité de sûreté générale, furent mis en liberté, à l'exception de l'assassin du député; et *Gauthier*, membre de ce comité, leur fit un petit discours, où, tout en blâmant la manière dont ils avoient voulu défendre leur constitution, il approuvoit cependant les motifs qui les avoit dirigés.

Le jour suivant fut tranquille jusqu'à cinq heures du soir. Celui qui avoit porté la tête de Féraud avoit été condamné à mort. Les Jacobins l'enlevèrent à l'échaffaud. A cette nouvelle l'indignation s'empara de tous les Parisiens, jusqu'alors êtres passifs dans cette affaire ; et l'horreur qu'on avoit pour les Jacobins tourna au profit du gouvernement. Les jeunes gens se répandirent dans les rues, et s'enrégimentèrent aux cris de *vive la Convention*. La nuit, les troupes de ligne arrivèrent ; elles marchèrent contre les faubourgs, et les réduisirent facilement dans la soirée du lendemain.

Les suites de cette insurrection remplirent parfaitement, comme on le voit, les vues du

gouvernement. Sans beaucoup en rechercher les chefs, qui, par un hasard singulier, restèrent inconnus, on se contenta de faire périr les députés qui avoient rendu le décret dont j'ai parlé, et quelques individus obscurs, agens secondaires du comité d'insurrection. On a peine à concevoir cette politique pleine de replis tortueux, et féconde en moyens imprudens et extrêmes, où les gouvernans jouent le tout pour le tout: mais on ne pourra se refuser à l'évidence, en faisant quelques réflexions sur les observations suivantes.

Il étoit de l'intérêt du gouvernement d'anéantir la constitution de 1793; il étoit de son intérêt d'accoutumer la capitale à l'empire des troupes de ligne; son salut étoit attaché au maintien de son pouvoir. Nous allons voir que ces trois objets ont été remplis par l'événement que je viens de décrire.

D'abord le meilleur moyen de renverser cette constitution, étoit d'organiser un mouvement dont les chefs se déclarant en révolte, discréditoient nécessairement les loix qu'ils prétendoient défendre; ensuite de mettre à la tête de ce mouvement ce ramas impur *d'hommes de proie*, qui ne doivent leur existence éphémère qu'au désordre et à l'anar-

chie. Le péril étoit grand, j'en conviens, mais un péril encore plus grand s'entrevoyoit dans l'avenir : la constitution de 1793 ne pouvant subsister, menaçoit d'une contre-révolution prochaine, et dans cette hypothèse le gouvernans devoient s'attendre à une punition terrible.

Le second moyen étoit de tenir les parisiens dans l'inaction, quelque danger qu'on courût, pour leur faire sentir la nécessité d'avoir des troupes de ligne ; de leur faire approuver en même-tems l'établissement des commissions militaires, dont le pouvoir s'étendant d'abord sur les Jacobins, devoit bientôt frapper des têtes innocentes.

Le troisième moyen, plus délicat encore, avoit pour but de se perpétuer dans ses pouvoirs, et l'on sentoit que rien n'étoit plus difficile : on essaya d'abord de sonder les Parisiens, en feignant de se retirer, de vouloir convoquer les assemblées primaires, et de mettre en activité la constitution de 1793. On espéroit que le peuple s'empresseroit de prier la Convention de rester à son poste jusqu'à la paix. Ce stratagême ne réussit pas, malgré les émissaires du gouvernement. La haine qu'il avoit inspirée à toutes les classes de citoyens

se manifesta ; et elles ne virent, dans cette mesure, que l'espoir d'être delivrées des oppresseurs actuels, sans s'inquiéter si elles ne retomberoient pas dans des mains plus cruelles. Les gouvernans sentirent donc qu'il falloit prendre une autre route : tous les vœux se réunissoient pour demander la fin d'un gouvernement provisoire. Il importoit peu aux dominateurs de donner une nouvelle constitution, pourvu qu'ils demeurassent en place : c'est à ce parti qu'ils s'arrêtèrent. Comme il n'étoit pas facile de vaincre l'extrême aversion qu'on avoit pour eux, une insurrection pouvoit seule mener à ce résultat : ce fut, dès cette époque, qu'ils préparèrent le 13 Vendémiaire.

D'abord la Convention décréta que les Sections le Pelletier et de la Butte des Moulins avoient bien mérité de la patrie. Les Jacobins devinrent à juste titre les objets de l'exécration publique. On en fit arrêter une grande partie, et les Parisiens ne s'apperçurent pas des pièges qui leur étoit tendus. Ceci a besoin d'être éclairci. Le lecteur me permettra une courte digression sur cette nouvelle trame.

La Convention savoit très-bien qu'elle

étoit détestée par ceux même qui l'avoient défendue : elle voyoit avec effroi que l'opinion publique prenoit une direction entièrement contraire à ses desseins. Le but qu'elle se proposoit, n'étoit point de ramener cette opinion publique, ce qui étoit impossible; mais de l'étouffer par la force. Il n'étoit cependant ni convenable, ni politique d'employer la force dans cette conjoncture. Il falloit donc par *l'adresse* mettre les Parisiens dans le cas de se faire réprimer par *la violence*. Cet artifice consistoit à donner à la réaction toute l'étendue possible : c'est pour cela qu'il fut décrété que les sections auroient le droit de faire arrêter tous les Jacobins qui pourroient se trouver dans leur sein. Les sections, comme on le pense, donnèrent dans ce piége. Plutôt que de profiter de ce moment pour exécuter ce qu'elles tentèrent au 13 Vendémiaire suivant, elles s'occupèrent à dénoncer et à faire arrêter quelques individus qui furent relâchés deux mois après, et qui prirent le titre de *patriotes opprimés*. La joie de satisfaire des haines particulières s'exerça librement pendant huit jours; et cette petite jouissance fit oublier aux Parisiens les grands intérêts qui, malheureusement dans

leurs ames, ont toujours cédé à leurs passions. Ils payèrent cher au gouvernement cette courte satisfaction en lui livrant leurs canons : faute qui leur fut inspirée par des émissaires secrets, et qu'ils reconnurent dans un temps où ils ne pouvoient plus que s'en repentir.

Dans les mois de Messidor et de Thermidor, on prépara cette constitution. La plus grande partie de la France, à cette époque, fatiguée de ses malheurs passés, parut se réunir à l'aspect d'un gouvernement quelconque, pourvu cependant que les anciens dominateurs fussent dépouillés de la puissance. On remarquera que la Convention, persistant dans sa politique trompeuse, n'avoit eu garde de faire soupçonner qu'elle avoit l'intention de se maintenir : c'étoit l'unique moyen de disposer le peuple à accepter une constitution dont un article s'opposoit à cette mesure, par la raison que la Convention n'étoit point regardée comme Corps Législatif. Cette constitution fut discutée paisiblement, et ce ne fut que le 5 Fructidor suivantqu'on s'apperçut que l'intention de la Convention étoit de conserver deux tiers de ses membres dans le Corps Législatif.

Alors, les cris de l'indignation éclatèrent de toutes parts; Paris s'apperçut qu'il avoit été trompé: il chercha à renouer la partie, mais elle étoit perdue avant même d'être commencée.

Je touche enfin à cette époque fatale où le plus pur sang des Français a été répandu, où les honnêtes gens, pour la première fois qu'ils s'étoient montrés, furent égorgés par une soldatesque égarée. Ma plume qui, dans cet ouvrage, s'est exercée à tracer les crimes des Jacobins, se refuse à peindre les malheurs des gens de bien. Poursuivons cependant, et que les larmes données à leurs cendres soient du moins un soulagement à nos douleurs.

Des écrits pleins de sens et de raison, des pétitions justes et hardies furent les armes du parti de l'opposition; des millions distribués aux sans-culottes qu'on avoit poursuivis deux mois auparavant, et aux soldats qui les avoient vaincus, furent celles du gouvernement. Je ne m'appésantirai pas sur les motifs allégués par les opposans: cette discussion me mèneroit trop loin; la France et l'Europe connoissent les écrits énergiques qui ont été faits à ce sujet.

La première décade de Vendémiaire fut

très-orageuse : tandis que la Convention achetoit les adhésions aux décrets de Fructidor, la saine partie de la France s'y opposoit unanimement. Le 12, la fermentation augmenta : Boissy d'Anglas proposa d'aller porter des paroles de paix aux sections insurgées. Les comités s'y opposèrent : cette circonstance, dont j'ai des preuves certaines, sert à confirmer ce que j'ai dit plus haut, sur les desseins des gouvernans : ils vouloient absolument que l'insurrection éclatât ; sûrs de la victoire, ils desiroient un combat dont les suites ne pouvoient que les affermir dans leurs pouvoirs. Une autre preuve de tout ce que j'ai avancé, et qu'il n'est pas moins curieux de remarquer, c'est que la section des Quinze-Vingts qui, au premier Prairial, avoit marché contre la Convention, fut la seule qui acceptât les décrets. Peut-on, après de tels faits, ne pas reconnoître un dessein prémédité qui s'est exécuté par la succession nécessaire de tous ces évènemens ?

Le 13 Vendémiaire, la générale fut battue dans presque toutes les sections. Des chefs nommés dans la nuit, et à peine connus de ceux qu'ils commandoient, dirigèrent le mouvement. On vit le matin ces malheureux habitans de Paris, enivrés d'une espérance

folle, sans canons, sans munitions, se préparer à lutter contre un gouvernement environné de bouches à feu et de troupes aguerries. A midi, la section Le Pelletier s'avança jusqu'à la rue de l'Echelle, celle du Théâtre Français se rangea le long des quais ; d'autres sections soutenoient celle de Le Pelletier, et garnissoient le quartier du Palais-Royal : d'autres enfin étoient rangées sur le quai des Théatins. Ce fut à cinq heures que le massacre commença. La victoire ne fut pas indécise un moment. La rue de l'Echelle et le quai des Théatins furent bientôt jonchés de morts : les troupes de ligne tuèrent et pillèrent toute la nuit, et beaucoup de gens paisibles, rentrant chez eux, furent assassinés et dépouillés comme ennemis.

Le lendemain, Paris offroit le spectacle le plus déplorable ; les rues étoient désertes : ceux, dont les soldats pouvoient suspecter les sentimens, soit sur leur figure, soit sur leur costume, étoient arrêtés à l'instant. Les commissions militaires furent établies, comme en Prairial, et quelques têtes tombèrent. Parmi les victimes, on remarqua sur-tout un jeune homme (Lafont), ci-devant garde du roi, qui se dévoua généreusement pour son

parti : résolu à mourir, si l'entreprise ne réussissoit pas, il rejetta avec dédain les moyens qu'on lui offroit de le sauver, et témoigna aux juges avec quelle satisfaction il quittoit une terre souillée par tant de crimes, qui, désormais inaccessible au courage et à la vertu, ne pouvoit plus porter que des oppresseurs ou des opprimés.

Les mouvemens de Paris décident toujours des destins de la France : en effet, tout reconnut le pouvoir de la Convention et les décrets des 5 et 13 Fructidor furent exécutés ponctuellement. Cependant, le gouvernement voulut, s'il étoit possible, pallier aux yeux de l'Europe cet égorgement abominable. C'est à cet effet que Merlin de Douai prononça quelques jours après un rapport mensonger, où les faits étoient tronqués de la manière la plus perfide, et où la mauvaise foi perçoit, malgré la prétendue humanité (1) que vouloit étaler l'orateur.

Réal, autant connu par sa mauvaise tête, que par ses crimes révolutionnaires, fut

(1) Cette humanité ressembloit à la fraternité de Robespierre, que Champfort appelloit très-bien *la fraternité de Caïn et d'Abel.*

choisi pour écrire l'histoire de cet évènement dans le sens du rapport de Merlin. Cet ouvrage est un tissu de mensonges et de folies qui, selon son mérite, est déjà tombé dans l'oubli. Son auteur fut payé un mois après par la place d'historiographe de France.

On me permettra, avant de terminer ce précis, de faire encore quelques réflexions sur l'ensemble des évènemens que l'on vient de parcourir. Il est, je crois, très-nécessaire de fixer l'opinion sur des contradictions apparentes qui, jusqu'à présent, ont été une énigme pour l'Europe.

On a vu, par ce que j'ai déjà dit, que c'est le gouvernement qui a armé les citoyens les uns contre les autres, pour profiter de cette lutte anarchique, et pour établir son pouvoir sur les fermens utilisés des dissentions intestines. Je conçois l'étonnement des étrangers, en pénétrant l'abîme de cette politique, jusqu'à présent inconnue aux peuples anciens et modernes. On n'avoit pas encore vu des gouvernans s'habituer à tout oser, et des gouvernés à tout souffrir. Il étoit réservé à ce siècle, prétendu philosophe, de présenter un pareil exemple. Cet exemple annonce dans les uns et les autres une dépravation de mœurs,

qu'un conflit de passions viles et criminelles a seul pu produire. Les causes secrètes de tous ces évènemens ne doivent pas surtout échapper à l'historien: s'il ne les connoissoit pas, son récit ne présenteroit qu'un tableau suivi d'atrocités qui révolteroient la postérité; si au contraire, il suit la marche indiquée, son ouvrage sera le meilleur traité de politique qui aura paru, car l'exemple sera toujours à côté du précepte.

Je finis en récapitulant brièvement les trois insurrections dont il est question:

L'insurrection de Germinal excitée pour sauver les anciens gouvernans, dont on avoit partagé les crimes et dont on auroit partagé la peine;

Celle de Prairial, pour renverser la constitution de 1793, qui, toute horrible qu'elle étoit, ne satisfaisoit pas les desirs des ambitieux;

Celle de Vendémiaire enfin, pour consommer l'ouvrage si bien commencé par les deux précédentes; elle produisit pour le moment à ses auteurs, garantie de l'impunité, jouissance paisible des richesses, et continuité de pouvoirs; à ses victimes, proscription, ruine et avilissement.

La scélératesse tendit le piège, l'imprudence y tomba. La victoire de l'une, préparée par des moyens si bas, renforça le sceau du crime déjà imprimé sur le front des triomphateurs ; la chûte de l'autre, par un de ces effets si communs dans les tourmentes politiques, donna aux vaincus l'expérience dont ils avoient manqué, redoubla leur prudence sans altérer leur courage ; et fit naître enfin au bout de quelques mois, dans l'ame des vainqueurs, ce repentir déchirant, précurseur certain de leur punition, qu'ils veulent en vain dissimuler aujourd'hui par des transports de rage et des marques d'une audace, dont ils tremblent en secret d'être forcés de faire l'épreuve.

FIN.